

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 8 novembre 2022 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie**

**Présences**

M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric  
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant  
M. Dominique Roy, maire de Les Méchins  
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

**Absences**

M. Eddy Métivier, maire de Matane

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Andrew Turcotte. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. FRR volet 2 – Recommandations
    - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (AM'Art – projet Marché de Noël 2022)
    - 3.2. FRR volet 2 – Dons et commandites (Association des résidents des lacs Malfaits et aux Canards – projet Panneaux de sensibilisation à la protection des lacs)
    - 3.3. FRR volet 2 – Dons et commandites (Chambre de commerce et d'industrie de La Matanie – projet Conférence François Lambert)
  4. Demande de partage – frais de gestion (3%) du PAUPME
  5. Offre de services pour l'accompagnement à la mise en place d'une Table de concertation intersectorielle en immigration
  6. Offres de services pour l'accompagnement et la réalisation de la Politique culturelle de la MRC de La Matanie
    - 6.1. Offre de services - Lucie Dumas inc. - conseil - stratégie - marketing
    - 6.2. Offre de services - Laboratoire en innovation ouverte (LLio) du Cégep de Rivière-du-Loup
  7. Offre de services PG Solutions pour la mise à jour de la suite financière – projet Aurora (Paie RH)
  8. Autorisation paiement – Groupe de géomatique AZIMUT inc – Intégration de la rénovation cadastrale 2019 – Municipalité de Saint-Adelme
  9. Soumission pour le remplacement du Serveur S2 – accès Édifice, programmation des portes
  10. Réseau Telus Purfibre – autorisation signature
  11. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Offre de services professionnels d'accompagnement pour l'élaboration du PIIRL
  12. Avis d'intention de démolition – grange au 116, route Gauthier Ouest à Matane
  13. Demande de soutien – Révision du Guide sur la gestion des cours d'eau / Élaboration d'un guide sur la restauration des cours d'eau et méthodes alternatives à l'entretien des cours d'eau du QC, destinés aux instances municipales
  14. Participation de la MRC de La Matanie au comité aviseur pour le projet d'incubateur d'entreprises agricoles du Bas-Saint-Laurent
  15. Info – Marché hivernal de La Matanie, le 10 décembre 2022
  16. FQM – Assemblée des MRC, les 30 novembre et 1er décembre 2022 à Québec
  17. Varia
  18. Période de questions
  19. Fermeture de la séance
-

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

### **RÉSOLUTION 595-11-22**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

## **FRR VOLET 2 – RECOMMANDATIONS**

### **RÉSOLUTION 596-11-22**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (AM'ART – PROJET MARCHÉ DE NOËL 2022)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- AM'Art – projet Marché de Noël 2022 : 200 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 597-11-22**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES LACS MALFAITS ET AUX CANARDS – PROJET PANNEAUX DE SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES LACS)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Association des résidents des lacs Malfaits et aux Canards – projet Panneaux de sensibilisation pour la protection des lacs : 500 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 598-11-22**

#### **FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MATANIE – PROJET CONFÉRENCE FRANÇOIS LAMBERT)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Chambre de commerce et d'industrie de La Matanie – projet Conférence François Lambert : 500 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 599-11-22**

#### **DEMANDE DE PARTAGE – FRAIS DE GESTION (3%) DU PAUPME**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) dans lequel s'inscrit l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), a pris fin le 23 août 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce programme mis en place dans le cadre des Fonds locaux d'investissement, le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la MRC de La Matanie ont conclu, le 16 avril 2020, un contrat de prêt permettant de favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la Covid-19;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat de prêt prévoit notamment que la MRC de La Matanie s'engage à assurer l'octroi et la gestion des aides financières et à rembourser le prêt consenti selon certaines modalités;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 567-10-22 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le remboursement au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI) des sommes non utilisées dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME);

**CONSIDÉRANT** la demande de DEM, à titre d'organisme délégataire de la MRC depuis le 3 mai 2021, de partager le montant de 20 149,98 \$, 3 % des sommes versées pour couvrir les frais administratifs spécifiques au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant alloué de 20 149,98 \$ (3 %) est pour couvrir les frais administratifs spécifiques au programme et que la portion non utilisée au 31 mars 2030 deviendra remboursable par la MRC au MÉI et qu'il y aura lieu d'en faire le suivi;

**CONSIDÉRANT** la contribution annuelle versée par la MRC à DEM à titre d'organisme délégataire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** conserver les sommes dans les coffres de la MRC tenant compte du remboursement potentiel à prévoir au 31 mars 2030.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 600-11-22**

#### **OFFRE DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE TABLE DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN IMMIGRATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu une aide financière accordée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités (PAC)* pour la réalisation de son plan d'action en attractivité, accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite s'adjoindre une ressource externe afin de l'accompagner dans la mise sur pied d'une table de concertation intersectorielle en immigration de la Matanie (TCIM);

**CONSIDÉRANT QUE** la création de cette table s'inscrit dans les actions prioritaires du premier Plan d'action territorial, collectif et concerté en attractivité, accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en Matanie lancé en avril 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois principaux objectifs de cet espace de concertation sont de :

- permettre une plus grande connaissance des services de chacun des partenaires et acteurs concernés et assurer ainsi une meilleure circulation de l'information dans le réseau formel et informel;
- développer et consolider des partenariats et des alliances stratégiques permettant de mettre en commun les forces vives du milieu;

- faciliter l'appropriation du plan d'action dans chacune des organisations du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget spécifique est prévu à l'entente conclue avec le MIFI pour mener à bien cette action et que la MRC dispose d'environ 12 000 \$ pour la première année;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de *Marie-Claude Migeon et Percolab coop*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** un mandat à *Marie-Claude Migeon et Percolab coop* au coût de 10 860 \$, avant les taxes et frais de déplacement, pour un mandat d'accompagnement à la mise en place d'une Table de concertation intersectorielle en immigration;

**QUE** la directrice au développement territorial, madame Vanessa Caron, soit autorisée à signer les documents en lien avec la présente et mandatée pour le suivi du dossier.

ADOPTÉE

**OFFRES DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**RÉSOLUTION 601-11-22**

**OFFRE DE SERVICES - LUCIE DUMAS INC. – CONSEIL - STRATÉGIE - MARKETING**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu une aide financière accordée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme Aide aux initiatives de partenariat* pour l'élaboration d'une politique culturelle 2023-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire réaliser une politique culturelle;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de *Lucie Dumas inc. - conseil - stratégie - marketing*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** un mandat à *Lucie Dumas inc.* au coût de 13 000 \$, avant les taxes et frais de déplacement, pour un mandat d'accompagnement à la réalisation de la politique culturelle;

**QUE** la directrice au développement territorial, madame Vanessa Caron, soit autorisée à signer les documents en lien avec la présente et mandatée pour le suivi du dossier.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 602-11-22**

### **OFFRE DE SERVICES – LABORATOIRE EN INNOVATION OUVERTE (LLIO) DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu une aide financière accordée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme Aide aux initiatives de partenariat* pour l'élaboration d'une politique culturelle 2023-2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de réaliser un portrait culturel de la MRC de La Matanie dans le but de rédiger la première politique culturelle;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services du *Laboratoire en innovation ouverte (LLio) du Cégep de Rivière-du-Loup*;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce mandat, le LLio collaborera étroitement avec madame Lucie Dumas, consultante au dossier et l'équipe de la MRC dédiée à ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le LLio contribuera à la coconstruction du processus de consultation à réaliser, à la cocréation des outils de consultation et de diffusion, à la coanalyse des données et au suivi auprès de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** un mandat au LLio du Cégep de Rivière-du-Loup au coût de 7 150 \$, avant les taxes et frais de déplacement, afin de réaliser le mandat d'accompagnement de la réalisation du portrait culturel de la MRC de La Matanie;

**QUE** la directrice au développement territorial, madame Vanessa Caron, soit autorisée à signer les documents en lien avec la présente et mandatée pour le suivi du dossier.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 603-11-22**

### **OFFRE DE SERVICES PG SOLUTIONS POUR LA MISE À JOUR DE LA SUITE FINANCIÈRE – PROJET AURORA (PAIE RH)**

**CONSIDÉRANT QUE** PG-Solutions a transmis une offre de services pour la mise à jour de la suite financière dans le cadre du projet Aurora (Paie RH - Gestion des congés), l'achat d'une licence et les services professionnels requis, laquelle inclut l'entretien annuel récurrent de 63,00 \$, pour un montant total de 5 160,00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** l'offre de services de PG-Solutions au montant de 5 160,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la directrice de la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, soit et est autorisée à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 604-11-22**

##### **AUTORISATION PAIEMENT – GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – INTÉGRATION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE 2019 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

**CONSIDÉRANT** la facture 11409, datée du 4 novembre 2022 de Groupe de géomatique AZIMUT inc., au montant de 5 420,50 \$ plus les taxes applicables, pour l'intégration de la rénovation cadastrale de Saint-Adelme, mandat 2040 – dépôt du 8 septembre 2020, 100 % du territoire, soit 474 dossiers;

**CONSIDÉRANT QUE** les factures reliées à la rénovation cadastrale sont refacturées aux municipalités, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, selon les coûts réellement encourus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture 11409 à Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour un montant total de 6 232,23 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 605-11-22**

##### **SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT DU SERVEUR S2 – ACCÈS ÉDIFICE, PROGRAMMATION DES PORTES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 508-09-22 concernant la mise à niveau de la licence du serveur S2 concernant la programmation des accès à l'Édifice de La Matanie pour une période de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Alarmes 911 Rimouski inc. pour le remplacement du serveur S2, la main-d'œuvre et les frais de déplacement au montant de 3 818,73 \$ avant les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** la soumission de Alarmes 911 Rimouski inc. pour le remplacement du serveur S2 au montant total de 4 390,59 \$ incluant les taxes applicables;

**D'autoriser** la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 606-11-22**

##### **RÉSEAU TELUS PURFIBRE – AUTORISATION SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** le déploiement du Réseau Telus Purfibre pour la clientèle d'affaires dans les immeubles commerciaux à Matane;

**CONSIDÉRANT** la demande d'installation reçue de Telus pour l'Édifice de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**il est à l'avantage des locataires actuels et futurs de la MRC d'avoir accès aux services de plusieurs entreprises Internet;

**CONSIDÉRANT** l'absence de frais pour la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer le contrat relatif au déploiement de la fibre optique de la prochaine génération de Telus.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 607-11-22**

#### **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION DU PIIRL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 572-10-22 mandatant le comité administratif pour accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour les activités entourant la préparation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) et l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**CONSIDÉRANT** l'offre de services préparée par la FQM, service de l'ingénierie et infrastructure, sur la base d'un taux horaire de 104,92 \$, totalisant 15 528 \$ avant taxes pour l'ensemble de la démarche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater le service de l'ingénierie et infrastructure de la FQM pour la préparation de la demande d'aide financière de la MRC de La Matanie à déposer au MTQ pour le PIIRL, et ce, pour un montant estimé à 840 \$ avant taxes;

**D'autoriser** les autres frais d'honoraires, lesquels sont estimés à 14 700 \$, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du MTQ devant en défrayer les coûts;

**D'autoriser** la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 608-11-22**

#### **AVIS D'INTENTION DE DÉMOLITION – GRANGE AU 116, ROUTE GAUTHIER OUEST À MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 138 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, le ministère de la Culture et des Communication (MCC) a informé la MRC de La Matanie qu'elle accuse réception, en date du 12 octobre 2022, de l'avis d'intention de la ville de Matane de délivrer un permis ou certificat d'autorisation relatif à la démolition d'une grange sise au 116, route Gauthier Ouest;

**CONSIDÉRANT** l'état de dégradation avancée du bâtiment agricole, lequel est partiellement effondré;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment n'est pas identifié dans un inventaire patrimonial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :



D'informer la ville de Matane et le MCC que la MRC de La Matanie n'entend pas s'opposer à la démolition de la grange visée par l'avis d'intention susmentionné.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 609-11-22**

#### **DEMANDE DE SOUTIEN – RÉVISION DU GUIDE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU / ÉLABORATION D'UN GUIDE SUR LA RESTAURATION DES COURS D'EAU ET MÉTHODES ALTERNATIVES À L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU QC, DESTINÉS AUX INSTANCES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) sollicite un soutien de 750 \$ par MRC pour compléter le montage financier pour deux projets : la mise à jour du *Guide sur la gestion des cours d'eau du Québec* et la création du nouveau *Guide technique de restauration et méthodes alternatives à l'entretien des cours d'eau*;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets ont pour objectif de fournir des cadres de référence aux gestionnaires de cours d'eau, notamment, afin de pallier au manque de connaissances techniques et durables, d'uniformiser les pratiques et, parallèlement, de contribuer à la mise en œuvre de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH)*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un soutien financier de 750 \$ à l'AGRCQ pour la révision du *Guide sur la gestion des cours d'eau du Québec* et l'élaboration d'un nouveau *Guide technique de restauration et méthodes alternatives à l'entretien des cours d'eau* destinés aux instances municipales, financé à partir du budget des cours d'eau 2023;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles et à effectuer le versement du montant selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 610-11-22**

#### **PARTICIPATION DE LA MRC DE LA MATANIE AU COMITÉ AVISEUR POUR LE PROJET D'INCUBATEUR D'ENTREPRISES AGRICOLES DU BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent désire former un comité aviseur pour son incubateur d'entreprises agricoles, avec comme rôle principal celui d'orientation stratégique régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table de concertation bioalimentaire BSL recherche deux agents agricoles afin de représenter les MRC de l'est et de l'ouest de la région;

**CONSIDÉRANT** le projet en cours pour le développement d'un incubateur agricole en Matanie, il s'avère pertinent que la MRC s'implique dans le comité aviseur de l'incubateur régional;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner madame Marie-Anne Robitaille, conseillère en développement agricole, à titre de représentante de la MRC de La Matanie et des MRC de l'est, afin

de siéger au comité aviseur de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

## **INFO – MARCHÉ HIVERNAL DE LA MATANIE, LE 10 DÉCEMBRE 2022**

### **RÉSOLUTION 611-11-22**

### **FQM – ASSEMBLÉE DES MRC, LES 30 NOVEMBRE ET 1ER DÉCEMBRE 2022 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2022 au Manège militaire à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 280 \$ plus les taxes applicables, par membre, pour la participation du préfet et de la directrice générale à l'assemblée des MRC de la FQM qui se tiendra les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2022 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de repas et le remboursement des déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **VARIA**

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **RÉSOLUTION 612-11-22**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet,  
Andrew Turcotte

(signé)

\_\_\_\_\_  
La directrice générale et greffière-trésorière,  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet,  
Andrew Turcotte